

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

THUIR-ROUSSILLON

2, balcon des Aspres

66400 OMS

t: 04 68 39 44 63

Thuir, le 18 Juin 2015

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE de l'AICA THUIR-ROUSSILLON

Le Jeudi 18 Juin 2015 à 20 heures 00, salle Jean-Léon GREGORY

MJC de Thuir - Avenue du Docteur Escudié 66300 -Thuir

1/Préambule:

Le président remercie de leur présence tous les présidents des Acca formant l'AICA Thuir -Roussillon ou leurs délégués ainsi que tous les administrateurs présents.

Il souligne la présence de M. Alain ESCLOPE, président de la FDC 66, et le remercie de sa venue.

Après avoir demandé à l'assistance une pensée pour l'ensemble des chasseurs et leurs proches qui nous ont quitté durant l'année cynégétique, il adresse également ses remerciements:

- aux représentants de la garderie particulière de l'Aica,
- à M. Le maire de Thuir (excusé) pour le prêt de la salle de réunion
- à M.FRUITET, de l'ONCFS pour son intervention sur la perdrix

rouge

-à Ms MARGRAITTE Maurice et LOPEZ Jean-Marie, administrateurs qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat ainsi qu'à Ms PAYROU René et MOLINS Raoul qui, pour diverses raisons, ne souhaitent pas arriver au terme de leur mandat d'administrateur et ont remis, par écrit, leur démission à compter de ce jour.

La parole est donnée au président de la FDC qui expose la nécessité de travailler

tous ensemble .Il insiste sur le caractère indispensable de répondre aux enquêtes demandées par la FDC car les décisions préfectorales sont souvent guidées par leur résultat -classement nuisibles, dates ouverture, quota prélèvements-Il précise que les associations opposées à la chasse ont compris l'importance de ces enquêtes et se mobilisent bien plus que les chasseurs. -applaudissements-

Le président de l'AICA le remercie et rappelle que seuls les présidents ou leurs représentants prennent part au vote et participent directement aux débats.

En raison du nombre important de points à voter, en particulier en ce qui concerne les statuts et règlements, le président propose que les différents votes, excepté l'élection au conseil d'administration, se fassent à main levée. Il précise qu'en cas d'opposition de l'un des membres, l'ensemble des votes se ferait à bulletin secret.

Le président met ce point de règlement aux voix. L'unanimité étant faite, l'ensemble des votes, hormis l'élection au CA se feront à main levée.

2/ Appel des Acca:

Trente-sept (37) acca sont présentes ou représentées.L'assemblée générale peut valablement se tenir.

Lors de la signature de la feuille de présence chaque membre reçoit une enveloppe contenant:

- 1 exemplaire des statuts et des règlements intérieurs et de chasse adoptés par le CA et proposés à l'AG

- I feuille bilan financier, 1 bilan prévisionnel

- Les timbres de chasse pour l'année cynégétique 2015/2016 en nombre variable selon les ACCA et toujours proportionnel au nombre de cartes vendues l'an dernier. Chaque timbre est accompagné d'un timbre invitation portant le même n° de série ;

- Une feuille modèle et une notice explicative pour l'utilisation de ces timbres.

- Un tableau à remplir soigneusement lors de la délivrance des timbres et à restituer en fin de chasse à l'AICA

- Un bristol de couleur pour faciliter les votes à main levée.

3/ Rapport moral

En vertu des délibérations de l'AG du 3 Juin 2005, le compte rendu de l'AG 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les délais impartis, est considéré comme approuvé.

D'un avis unanime, les prélèvements de petits gibiers sont en baisse. Hormis quelques îlots en Salanque, les populations de lapins, très importantes il y a encore quelques années, ont été décimées. Les ACCA de Bages et Villemolaque, pour ne citer qu'elles, constatent la quasi disparition de ce gibier.

Malgré les efforts entrepris, la perdrix rouge a été victime de mauvaises conditions climatiques pour sa reproduction. La gestion entreprise doit être poursuivie même si elle entraîne des récriminations de certains chasseurs qui corrént leur plaisir au nombre de pièces prélevées.

Les populations de grands gibiers se maintiennent. Il apparait même que le cheptel chevreuil est en augmentation et surtout en expansion territoriale vers le bas du piémont et la plaine. Les dégâts ont été contenus dans le secteur de l'AICA..

Je sais que nombre de responsables sont hostiles aux battues à compter du 1^o Juin. Je les comprends mais je pense qu'il ne faut pas se lier inutilement les mains au regard du monde agricole. J'encourage les présidents et chefs de battues à demander à bénéficier de cette option. En effet elle vous permet d'intervenir rapidement, sans trop de formalisme (prévenir par mail la FDC au moins 24 heures à l'avance), quand vous le jugez utile et surtout vous couperez l'herbe sous les pieds de toutes les demandes de tir d'été qui vont se multiplier et sur lesquelles vous n'aurez aucune prise.

Cette année ces battues ne sont plus automatiques et doivent avoir fait l'objet d'une demande à l'autorité préfectorale.

Le bilan pour la saison écoulée est de 1567 cartes de membre et 96 permissionnaires. Si le bilan de chasseurs extérieurs se maintient, la baisse de membres de droit est sensible (-119 cartes).

Ce bilan est sans doute lié au vieillissement des effectifs mais aussi dû à la raréfaction du petit gibier, en particulier le lapin.

Cette évolution est inexorable surtout si nous continuons à lier plaisir de la chasse au nombre de pièces de gibier prélevées. Ce mouvement n'est malheureusement pas propre à l'AICA mais se retrouve dans tout le département et sans doute bien au-delà.

Nous avons innové en créant une carte intermédiaire réservée aux habitants du 66 hors AICA et en proposant des cartes de 3, 6 ou 9 jours de chasse pour coller aux validités de permis délivrés par la FD.

Nous tirerons les leçons de la saison à venir pour nous ajuster aux réalités et au bilan financier de l'an prochain.

Lors du prochain CA, un administrateur sera désigné pour créer et animer une commission financière ayant pour but de superviser l'ensemble du budget AICA et

apporter une aide technique aux ACCA dans ce domaine .

Le Président rappelle que toutes les ACCA perçoivent des subventions publiques et, sont, à ce titre, soumises au contrôle administratif de leur budget. Les temps sont durs et chacun doit s'attendre à un contrôle de ce type. Une mauvaise gestion, même dans la forme, peut aboutir à un remboursement, par l'association, des sommes irrégulièrement perçues (CA non à jour, AG non faite....) ou employées (absence de justificatifs...)

4/Commission petit gibier:

La parole est donnée à M. ROUAUD Eric responsable de cette commission. Il précise que les efforts, pour cette année, portent sur la perdrix rouge et laisse la parole à M. FRUITET. Ce dernier expose les méthodes, en particulier de comptage, qu'il est nécessaire de mettre en place pour engager une politique de sauvegarde et d'amélioration de la perdrix rouge.

M. ROUAUD remercie les volontaires qui se sont proposés et mis au travail dans sa commission. Il rappelle que le contrat initié est de trois ans et qu'il faudra envisager d'aider les populations de lapins. Il demande pour terminer aux présidents de penser aux commandes de gibier.

5/Commission réglementation

La parole est donnée à M. Jacques OLIVE, responsable de cette commission. Il remercie tout d'abord l'ensemble des membres volontaires qui se sont réunis à plusieurs reprises pour proposer à l'assentiment du CA les modificatifs suivants:

51/ Statuts AICA

A/ Le CA propose la modification de l'article 9 des statuts en ce sens que les diverses questions émanant des ACCA doivent parvenir au secrétariat AICA avant le 15 Mai de chaque année.

Mise aux voix, la modification est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

B/ Le CA propose de modifier l'article 10 des statuts afin de limiter à 2, pour chaque administrateur, le nombre de mandats pouvant être effectués.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

C/Le CA propose de modifier les statuts de l'AICA , en l'article 12, afin de prévoir les conditions d'exclusion d'une ACCA pour faute. Chaque membre dispose de la rédaction du futur article. Mise aux voix la nouvelle mouture de l'article 12 est adoptée à la majorité.

D/Le CA propose d'ajouter un article 20 aux statuts de l'AICA afin d'informer tous les membres de droit sur la procédure à suivre pour l'obtention des statuts et règlements de l'AICA.

Mis aux voix, l'article 20 est adopté à la majorité des membres ou représentés.

52/Règlement Intérieur AICA:

A/ le CA propose de permettre la prise du timbre chasse, de manière exceptionnelle, dans toute ACCA de l'AICA. Cet article précise que cette possibilité est laissée à l'appréciation des présidents concernés, que le carnet du chasseur sera oblitéré de manière à ce que le chasseur reste membre de droit de l'ACCA de son domicile. Il devra renvoyer, en fin de saison son carnet au président de l'ACCA de son domicile.

Commentaires: cette modification a été demandée pour permettre la constitution de battues administratives dès le 1^o Juillet. Si tous les présidents jouent le jeu et délivrent les timbres avant cette date, cette mesure deviendra obsolète et pourra être revue l'an prochain.

La mesure est mise aux voix et adoptée par 34 voix pour, une abstention et deux voix contre. L'article 2 du RI est donc modifié.

B/ Le CA propose de limiter à trois les invitations aux battues gros gibier, durant une année cynégétique. Au-delà de trois invitations le président ou le chef de battue demandera à l'impétrant de s'acquitter d'un timbre correspondant à la catégorie -hors AICA tarifs B ou C. Il est convenu qu'un contrôle pourra être effectué, sur les carnets de battue, en fin de saison de chasse.

La proposition est mise aux voix et adoptée par 35 voix pour et deux contre. L'article 4 du RI de l'AICA est donc modifié en conséquence.

53/Règlement de chasse AICA

A/Le CA propose que les ACCA disposant d'un plan de chasse mettent, sur la base du volontariat, une ou plusieurs bagues à disposition des chasseurs en faisant la demande, y compris les chasseurs à l'arc. Les modalités seraient détaillées dans le RC de chaque ACCA -prix, dates....)

Cette mesure permettrait de rapprocher les différents modes de chasse.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. L'article 3 paragraphe F du RIC est donc modifié en conséquence.

B/Le CA propose que le carnet du chasseur soit obligatoirement restitué au président de l'ACCA de son domicile avant le 1^o Avril, délai de rigueur. Le chasseur souhaitant

participer à des battues au grand gibier au mois de Juin suivant gardera la page comportant les timbres qui, à l'avenir, sera détachable.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. L'article 3 paragraphe G du RIC de l'AICA est modifié en conséquence.

6/Commission relations publiques

Le président remercie tous les membres qui se sont engagés pour cette commission, fait ressortir leur travail en particulier la disponibilité de Marc BOESSER, Laurent, BAUDET, Loïc KHERES et Alexandre CASTEILTORT dans la conception et la mise en route du site internet.

Ce site doit devenir un moyen de communication tous azimuts - en interne bien sûr pour vous informer des activités cynégétiques, vous faciliter les rapports avec le secrétaire, le trésorier et le conseil d'administration, mais également pour devenir une vitrine de la chasse en pays catalan.

Les retardataires sont invités à fournir photos et textes pour que leur page soit complétée. Il est indispensable, dans un souci de rapidité, de simplification et tout simplement pour faire des économies que ce site devienne le plus performant possible. Marc s'y attache tout particulièrement.

7/Rapport financier:

A/Bilan financier

Chaque ACCA dispose d'un bilan financier pour l'année 2013-2014. L'équilibre entre les recettes et les dépenses a été réalisé.

Le trésorier donne lecture des différents postes recettes / dépenses, et répond aux questions.

L'assemblée, à l'unanimité par un vote à main levée donne quitus au trésorier de sa comptabilité.

B/Bilan prévisionnel:

Un budget prévisionnel est fourni à chaque président. Il comporte une proposition du

CA à augmenter le prix de la carte de membre de droit à 75 € et à laisser le reversement de chaque ACCA à un total de 3000 €.

La proposition est mise aux voix et adoptée par 34 voix pour, une abstention et deux voix contre.

8/ La vie de l'AICA:

-81/Rapports ACCA/AICA:

Le président demande aux ACCA de penser à l'existence de l'AICA quand ils ont des questions importantes liées au territoire, aux règlements, aux difficultés d'appliquer telle ou telle décision, aux dégâts importants de gibier.....

Parce qu'une situation laissée en l'état peut dégénérer rapidement et conduire des années après à des décisions judiciaires néfastes, une action rapide peut préserver vos droits du futur.

Pensez maintenant au site internet et à la page réservée aux présidents qui vous permet de communiquer directement avec le secrétaire, le trésorier ou le président en fonction du domaine abordé.

-82/Assurances ACCA

Chaque président doit prendre une assurance pour assumer sa responsabilité civile. Chacun est libre du niveau auquel il estime devoir s'assurer mais l'attention de tous est attirée sur la nécessité d'inclure une protection juridique dans son contrat et de souscrire un contrat qui couvre les différentes activités menées sur le plan cynégétique (travaux entretien, reprises,)

Une simple responsabilité civile couvre les dommages aux tiers, un contrat plus performant englobera les dommages subis par tous les chasseurs de votre association

-83/Carnet du chasseur (ex cpu)

. Il est indispensable pour pouvoir y coller les timbres chasse. Rappelez à vos chasseurs que le carnet du chasseur complet (qui permet de chasser le petit gibier) doit être expressément demandé lors de la validation annuelle.

-84/Garderie

Le président remercie l'ensemble des gardes particuliers de l'AICA pour le travail effectué et leur demande d'être les ambassadeurs de notre association auprès non

seulement des chasseurs mais également de tous les utilisateurs de la nature. Il leur donne comme mission d'informer les personnes rencontrées sur les réalisations effectuées par les chasseurs -entretien, semis, ouvertures pistes, entretien points d'eau- d'expliquer notre rôle en matière de protection de l'environnement et de gestion des espèces.

Deux aspirants gardes sont en cours de nomination par l'autorité préfectorale

-85/Dates ouverture chasse

L'ouverture générale de la chasse est fixée dans les PO au 13 Septembre 2015. Dans la zone I les dates d'ouverture des petits gibiers sont spécifiées (ex: perdrix rouge 27/09-blaireau 13/09., renard 1/06 sous certaines conditions)

Le règlement de chasse a été simplifié. On colle désormais aux arrêtés préfectoraux et ministériels (oiseaux passage et gibier d'eau) avec la spécificité que dans l'AICA toute chasse doit se pratiquer au poste fixe entre la date d'ouverture générale (13/9) et la date d'ouverture de la chasse à la perdrix et au lièvre en zone I(27/9)
L'arrêté préfectoral est sur le site internet, l'arrêté ministériel y sera dès réception (habituellement mois de Juillet)

-86/ Administration des ACCA

-Le président rappelle que les ACCA doivent être à jour dans leurs obligations de fonctionnement -assemblée générale annuelle, tenue cahier budget, imprimé CERFA au service des associations lors de chaque changement au CA-
Par ailleurs les statuts des ACCA, leur règlement intérieur et pour les ACCA disposant d'une battue leur règlement intérieur de la chasse au grand gibier doivent être à jour.

La responsabilité civile et même pénale des présidents peut être engagée en leur absence ou leur obsolescence.

-87/Le mot du président

Avant de souhaiter une très bonne année cynégétique, je voudrais remercier Jacques OLIVE et Éric ROUAUD, respectivement trésorier et secrétaire pour tout le travail, toutes les initiatives qu'ils ont su prendre. En s'adressant à eux les présidents s'adressent à l'AICA et leurs réponses valent position pour notre association.

Notre association, pour se maintenir, et espérons-le, progresser, nécessite de la part de tous une cohésion sans faille et un dépassement des guerres intestines - guerres entre modes de chasse, conflits de territoire..)

Certaines ACCA vont être rapidement confrontées à la disparition de leur territoire chassable-urbanisation, champs photovoltaïques, mise en arrosage de plusieurs centaines d'hectares de vigne.

D'autres ACCA ont des difficultés liées au manque de chasseurs pour y effectuer des battues et réguler le sanglier.

Si demain nous ne nous accordons pas pour que tous les chasseurs puissent chasser et pour que nous puissions répondre rapidement aux demandes des agriculteurs et autres professions subissant les dégâts de gibier, les entreprises qui ont compris le bénéfice financier qu'elles peuvent retirer des chasses privées, se rappelleront à nous.

Alors ayons un comportement irréprochable envers les autres chasseurs, les propriétaires des parcelles mises à notre disposition et les autres utilisateurs de la nature.

-Avant de terminer notre AG par le renouvellement du CA, je voudrais vous demander de faire figurer, en tête de nos statuts les noms des deux présidents emblématiques de notre AICA -Bernard GALTE et Maurice MARGRAITTE. Je mets cette proposition aux voix et je vous demande de voter en applaudissant. Ces applaudissements seront notre remerciement à Maurice pour toutes les années passées au sein de notre association -applaudissements unanimes et adoption de la mesure-

9/ Election au conseil d'administration

Pour cette année six administrateurs arrivent au terme de leur mandat: quatre demandent leur renouvellement : Mrs COLLIC, Jean-Luc, GOMEZ, Michel, MALANCHINI, Alain et VILA, Christian donc deux postes supplémentaires sont à pourvoir.

M .PAYROURené et MOLINS Raoul sont démissionnaires de leur mandat qui devait expirer en 2017

M.PALLAS Eusébio, suivant décision du CA du 2 Mars 2012 et AG de l'AICA du 6 Avril 2012 avait été coopté suite au décès de M.FORNOS, Progrès afin d'exercer les fonctions de secrétaire jusqu'au 30 Juin 2015.

Neuf postes sont donc à pourvoir pour lesquels dix candidats se sont déclarés :BAUDET Laurent, BOESSER Marc, BRUGAT Henri, COLLIC Jean-Luc, FOURMENT Claude, GOMEZ Michel, KHERES Loic, MALANCHINI Alain, PALLAS Eusébio et VILA Christian.

Avant le vote, M. CAYRE, Pierre, administrateur dépose une demande de démission à effet immédiat.

Le président sollicite l'assemblée générale afin de voter sur l'acceptation ou non de cette démission. La décision est mise aux voix. A une très large majorité -34 pour ,2 contre et une abstention- l'assemblée décide d'accepter la démission de M. CAYRE.

Le président décide, en conséquence de déclarer vacant un poste supplémentaire d'administrateur et de faire procéder à l'élection à bulletins secrets.

L'élection donne les résultats suivants:

M. BAUDET, 36 voix, KHERES, Loïc,35 voix, VILA, Christian,35 voix, BOESSER,

Marc,34 voix, COLLIC, Jean-Luc,34 voix et PALLAS, Eusébio 34 voix qui sont élus pour un mandat de 6 ans -2015/2021-

M BRUGAT, Henri, 33 voix, GOMEZ, Michel,33 voix, MALANCHINI, Alain,33 voix et FOURMENT, Claude,21 voix sont élus jusqu'au terme du mandat des administrateurs démissionnaires soit jusqu'à l'assemblée générale 2017

A défaut d'opposition dans un délai de deux mois (courrier AR) , ce compte rendu sera considéré comme approuvé.

La séance est close à 23 heures00

Le secrétaire

Le président

« ORIGINAL SIGNE »